

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SATEV)

Augmentation au 1er janvier 2012

1,50%
Valeur du point 15,144435 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	5 194,54 €
Editorialiste	343	5 194,54 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 346,45 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 089,00 €
Chef des informations	250	3 786,11 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 558,94 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 558,94 €
Chef de service ou d'édition	225	3 407,50 €
Sous-chef de service	190	2 877,44 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 877,44 €
Secrétaire de rédaction	185	2 801,72 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 801,72 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 801,72 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 650,28 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 650,28 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 498,83 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 498,83 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 498,83 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 347,39 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 347,39 €
Sténographe rédacteur	140	2 120,22 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	2 089,93 €
du 13e au 24e mois	125	1 893,05 €
du 4e au 12e mois	115	1 741,61 €
du 1er au 3e mois	100	1 514,44 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)

ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1er janvier 2012